

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 334 – 23/10/2025

BONNES VACANCES D'AUTOMNE !

A noter dans l'agenda



11 Novembre

Rendez-vous à 11h00 sur la place du village.



Accueil des nouveaux habitants et pot de l'amitié

Nous serons heureux de faire connaissance avec les nouveaux habitants autour du pot de l'amitié servi à la Salle des Fêtes pour clôturer la matinée du 11 novembre.

A ce titre, nous invitons toutes les personnes nouvellement arrivées dans notre commune à se faire connaître en mairie dès à présent, directement pendant les heures d'ouverture ou par mail à l'adresse mairie@villeylesec.fr

Le repas des aînés

Le Maire et toute l'équipe municipale ont le plaisir de vous annoncer que le traditionnel repas des aînés, offert par la Municipalité, est reconduit.

Notez ce rendez-vous dès à présent :

Fin novembre (date à définir) à 12h00 au restaurant la Jument Verte

Une invitation personnalisée sera adressée à tous les habitants nés en 1959 ou avant, et à leurs conjoints.

Si vous êtes nouvellement résident dans notre commune, faites-vous connaître en mairie dès à présent, directement pendant les heures d'ouverture ou par mail à l'adresse mairie@villeylesec.fr

Manifestez-vous également en mairie si vous êtes concerné et que vous n'avez pas reçu d'invitation au 15 novembre.



Travaux pour installation de feux tricolores au carrefour

Les travaux pour l'installation de feux tricolores au carrefour du centre du village vont être engagés et sont prévus

à compter du 12 novembre 2025 pour une durée d'une quinzaine de jours

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

A noter dans l'agenda



Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal a été fixé au **mardi 16 décembre 2025 à 19h00**.



Point Infos



Conseil Municipal du 23 septembre 2025

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu le **mardi 23 septembre 2025**.

Les 3 premiers points de l'ordre du jour concernaient des propositions d'ajout de compétences facultatives aux statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T), à savoir :

1. Compétence facultative de « Soutien aux structures porteuses de Maisons France Services labellisées implantées sur le territoire de la CC2T, dont le rayon d'action est intercommunal. Le soutien financier de l'intercommunalité doit être strictement nécessaire à l'équilibre du budget dédié à l'activité de la Maisons France Services »

Cette proposition de la CC2T était consécutive à une demande de subvention de l'Association Familles Rurales qui porte et anime la Maison France Services de Domèvre-en-Haye, cette structure ayant un rayon d'action largement intercommunal. Cette association n'arrive pas à trouver un équilibre financier avec la subvention de l'Etat et la participation du Département. Mais, pour instruire et statuer sur une demande de subvention, la CC2T a besoin d'avoir une compétence facultative en ce domaine.

Cette demande n'ayant pas obtenu la majorité des votes exprimés, elle a été rejetée, le Conseil Municipal estimant, dans sa majorité, que ce n'était pas aux Communes de supporter la défaillance de l'Etat.

2. Compétence facultative de « Soutien de la Communauté de Communes aux structures d'apprentissage et de formation musicale de rayonnement intercommunal, sous réserve que la subvention de la CC2T soit nécessaire pour équilibrer, en dépenses et en recettes, le budget dédié à l'activité de la structure ».

Cette proposition de la CC2T était consécutive à une demande d'aide financière de la MJC de Toul pour son école de musique. C'est le seul équipement du territoire dédié à l'apprentissage et à la formation musicale pluridisciplinaire et cette école de musique a un rayon d'action largement intercommunal.

Cette structure est confrontée à la diminution des aides et a sollicité la CC2T pour un soutien financier. Mais, pour instruire et statuer sur une demande d'aide financière, la CC2T a besoin d'avoir une compétence facultative en ce domaine.

Cette demande d'ajout de compétence facultative a été validée à la majorité des votes exprimés.

3. Compétence facultative de contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.

La CC2T a la charge du service d'eau potable en ce qu'elle assure la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. A ce titre elle doit contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource, notamment lorsque l'eau est produite en tout ou partie à partir d'un point de prélèvement sensible. Or, certains captages dont la CC2T a la gestion ont été considérés comme sensibles aux pollutions diffuses agricoles. Certaines actions ont déjà été entreprises par la CC2T pour la protection des captages.

Au vu de l'intérêt majeur que représente le maintien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau pour le territoire communautaire, cette demande d'ajout de compétence facultative a été validée à l'unanimité.

Le point suivant portait sur la demande de la Société qui exploite l'antenne de communications électroniques, d'acquérir la petite partie de parcelle sur laquelle a été implantée l'antenne, à savoir une surface de 170 m² sur la parcelle ZA 40. Le Conseil Municipal a donné son accord à la cession de cette petite partie de parcelle.

Ce Conseil a également permis de voter une subvention de 400 € pour l'AFM Téléthon, dans le cadre du Villeython organisée pour 2025 sur notre territoire, et une subvention de 350 € pour 2025, pour la MJC Les Naux de Chaudeney-sur-Moselle, eu égard aux tarifs qu'elle propose aux enfants de notre Commune lors des centres de loisirs d'été qu'elle organise.

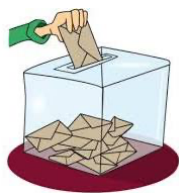
La délibération suivante a vu l'approbation du Conseil Municipal d'organiser et de financer le traditionnel repas des aînés pour l'année 2025, offert à toutes les personnes résidant dans notre Commune, nées en 1959 ou avant, et à leurs conjoints.

Ce Conseil a également approuvé une Convention d'Occupation Temporaire (COT) à titre gracieux, pour l'emprise d'un escalier sur le domaine public rue de la Poste, subordonnée à l'obtention d'un Permis de Construire pour un nouvel appartement envisagé, assorti de la prévision de 1 à 2 places de stationnement, selon la superficie du logement, pour les occupants du logement, hors du domaine public.

Il a également été approuvé une Décision Modificative budgétaire visant uniquement un ajustement de crédits par des virements internes au chapitre 21 du Budget de la Commune.

Les 2 derniers points concernaient des dépenses que le Conseil a décidé d'engager, à savoir l'installation d'une glissière de sécurité à la sortie du virage de la rue de Maron, dans le sens Toul-Marion, pour un montant prévisionnel maximum de 6 000 €, et le remplacement du lave-vaisselle de la Salle des Fêtes qui montre des signes d'usure après plus de 30 ans de service, pour un montant prévisionnel maximum de 5 000 €.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site Internet de la Commune www.villeylesec.fr



Réforme du mode de scrutin aux élections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales s'appliquera à compter de mars 2026.



Elle généralise le **scrutin de liste paritaire** à l'ensemble des communes et prévoit des **mesures facilitatrices pour les communes de moins de 1 000 habitants**, avec notamment la possibilité de constituer une liste incomplète de candidats aux élections municipales. Ces évolutions **modifieront les pratiques électorales** aussi bien pour les candidats que pour les électeurs de ces communes concernées.

Les principales nouveautés applicables aux communes de moins de 1 000 habitants sont détaillées dans un **supplément spécial du Trabec Flash** disponible sur notre site Internet www.villeylesec.fr ou directement à l'adresse <https://www.villeylesec.fr/elections-municipales-2026-reforme>

Qualité de l'eau

Pour le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 1^{er} octobre 2025 sur notre réservoir communal, la conclusion sanitaire, au 7 octobre 2025, est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>



Fin de l'épisode de sécheresse pour le Département

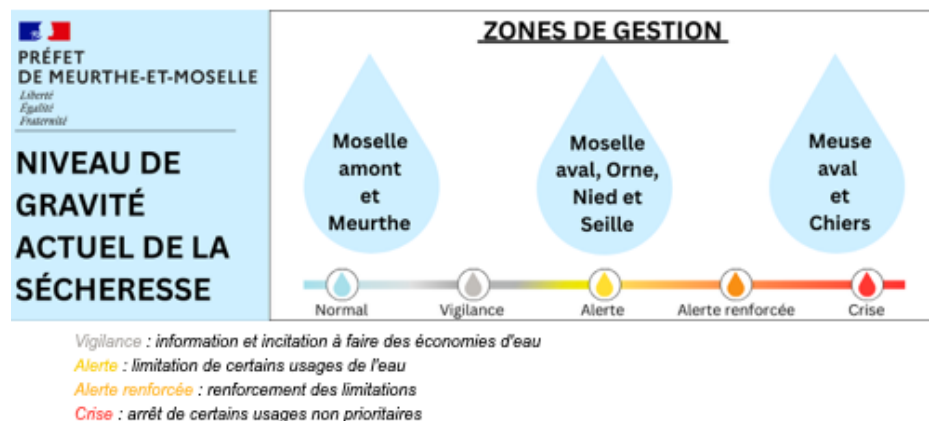
Au cours du mois de septembre 2025, le département de Meurthe-et-Moselle a connu des précipitations abondantes, permettant une amélioration significative de la situation hydrologique par rapport au mois d'août. Les cumuls de pluie enregistrés varient de 122,3 mm (station de Villette, nord du département) à 177,5 mm (station de Saint-Maurice-aux-Forges, est du département), en passant par 170,3 mm (à Nancy-Essey, centre du département).

Les cours d'eau et les nappes phréatiques sont, pour la grande majorité d'entre eux, revenus à des niveaux normaux pour la période.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Yves SÉGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de lever le niveau de VIGILANCE sécheresse pour l'ensemble des zones de gestion du département.

Le département de Meurthe-et-Moselle n'est donc plus en situation de sécheresse.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site Internet de la Préfecture à <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>



Prévention des cambriolages

La Compagnie de gendarmerie départementale de Toul, nous avise que le secteur de Toul fait face actuellement à une recrudescence des cambriolages impactant les résidences principales et secondaires des communes.

Afin de réduire les risques de cambriolages, adoptons des gestes simples et nécessaires :

- Pensez à verrouiller les accès de votre domicile ;
- Activez vos dispositifs d'alarme et vidéosurveillance, si vous en avez ;

- Ne facilitez pas les intrusions : mettez sous clés vos échelles et autres outils de bricolage s'ils ne sont pas dans un espace fermé ;
- Faites preuve de solidarité citoyenne en veillant sur les habitations des uns et des autres ;
- Faites remonter tout élément qui vous a paru suspect (plaque d'immatriculation, type de véhicule, tenue vestimentaire, direction de fuite...) en faisant le 17 ;
- Placez vos bijoux de valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles, les piles de linge, sous les matelas...) ;
- Faites un inventaire précis de tous vos objets de valeur (n° de série, description, photos...).

Vous êtes victimes d'un cambriolage ?

- Gardez votre calme et ne touchez à rien ;
- Faites le 17 immédiatement, une patrouille se déplacera à votre domicile ;
- Faites un inventaire des objets volés. Ces renseignements seront utiles pour identifier les objets découverts et pouvoir vous les restituer ultérieurement.

Pendant toute période d'absence prolongée, pensez à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) par le lien suivant : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

De plus, à l'approche de la Toussaint, les commémorations dans les cimetières et les églises se multiplient. Malheureusement, ces périodes sont propices à une recrudescence de vols dans les véhicules et des cambriolages dans les habitations laissées momentanément inoccupées ou pendant les vacances des propriétaires.

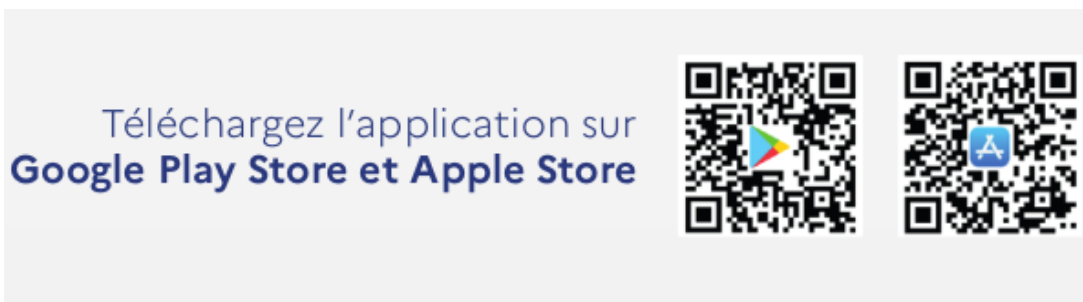
Quelques conseils essentiels pour limiter les risques :

- Ne laissez aucun objet de valeur dans votre véhicule (sac à main, portefeuille, téléphones...), même pour quelques minutes ;
- Pensez à bien verrouiller vos portes et vitres, et ne laissez pas vos effets personnels à la vue des passants ;
- Soyez attentifs aux allées et venues suspectes à proximité des cimetières et parkings des lieux d'offices religieux.

En cas d'élément suspect, n'hésitez pas à composer le 17.

Vous avez une question ? Besoin d'un renseignement ? Faites le 17.

Vous pouvez télécharger l'application **Ma sécurité**, en flashant l'un des 2 QR code ci-dessous avec votre smartphone. Une fois installée, vous choisissez votre brigade locale afin de recevoir ses conseils et publications pratiques.



Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet www.villeylesec.fr